

SEMINAIRE INTERGOUVERNEMENTAL FRANCO-SENEGALAIS

PARIS, LE 8 DECEMBRE 2022



DECLARATION CONJOINTE

La cinquième édition du séminaire intergouvernemental franco-sénégalais (SIG) s'est tenue le 8 décembre 2022 à Champs-sur-Marne. Elle a permis de réaffirmer le dynamisme et la densité des relations entre la France et le Sénégal, fondées sur l'amitié, la confiance et une ambition commune pour le partenariat Europe – Afrique.

Face à un contexte international marqué par une succession de crises sur les plans sécuritaire, sanitaire, énergétique, alimentaire et environnemental, nos deux pays ont réalisé des avancées considérables dans tous les domaines de la relation bilatérale depuis la dernière édition du SIG en novembre 2019 : accompagnement du Plan Sénégal Emergent, notamment en matière d'infrastructures, de soutien à l'économie et au secteur privé, d'enseignement et de formation professionnelle, et d'industries culturelles et créatives ; initiatives conjointes en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre le changement climatique.

La France et le Sénégal ont par ailleurs joué un rôle moteur dans le 6^{ème} sommet Union européenne – Union africaine, qui s'est tenu les 17 et 18 février 2022 sous présidence sénégalaise de l'UA et présidence française du Conseil de l'UE, et qui a défini un agenda partagé de prospérité, de sécurité, de mobilité et de défense du multilatéralisme.

A l'occasion de ce nouveau séminaire intergouvernemental, la France et le Sénégal se sont fixé des objectifs ambitieux pour renforcer davantage encore leur partenariat afin de répondre aux aspirations de la jeunesse et renforcer leurs liens humains, y compris au travers de leurs diasporas.

L'ensemble de ces objectifs est décliné dans les cinq feuilles de route annexées à cette déclaration.

La France et le Sénégal ont placé la jeunesse au cœur de leurs actions conjointes, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'employabilité des jeunes, facteurs structurants d'émergence et de développement socio-économique. La France et le Sénégal ont ainsi signé deux accords intergouvernementaux relatifs à la mise en place de classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à la création et l'organisation de la future école franco-sénégalaise, symboles de l'excellence scolaire.

La mise en place du Campus franco-sénégalais (CFS) incarne cette volonté de travailler conjointement à favoriser la professionnalisation et l'employabilité des étudiants sénégalais et de renforcer les liens avec les étudiants français au travers de mobilités croisées. La consolidation du CFS se poursuivra avec la construction de son futur campus à Mbour, dont les modalités ont été arrêtées à l'occasion du séminaire, et avec l'ouverture d'un bureau de Sciences Po Paris au sein de ses locaux.

La France et le Sénégal travailleront également à renforcer les liens du CFS avec le secteur privé, afin de développer des coopérations en matière de formations continues ou qualifiantes dans des domaines ciblés assurant des débouchés professionnels. Dans cette perspective, plusieurs entreprises françaises présentes au Sénégal se sont engagées à travailler avec le CFS pour soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes de formation diplômante, à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, à contribuer à des dispositifs de bourses, d'apprentissage et d'alternance, à participer au financement de programmes de recherche et d'entrepreneuriat, et à accompagner des projets innovants.

Dans la perspective des jeux olympiques (JO) de Paris en 2024 et des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de Dakar en 2026, la France et le Sénégal ont rappelé leur vision commune du sport comme un vecteur de développement socio-économique, d'éducation et d'émancipation, notamment pour les filles et les femmes. La France et le Sénégal ont ainsi signé, à l'occasion du séminaire, un accord bilatéral ambitieux de coopération sportive rassemblant l'ensemble des acteurs institutionnels, sportifs, économiques et de la société civile. La France apportera un accompagnement particulier pour la mise en œuvre de la politique publique sportive sénégalaise et la formation des athlètes.

Riches de leurs liens historiques et culturels, entretenus et nourris par leurs diasporas, la France et le Sénégal s'engagent à poursuivre et renforcer leur coopération culturelle, en encourageant notamment la circulation des œuvres et expositions.

La relation franco-sénégalaise étant animée par la densité des échanges humains et les mobilités entre les deux pays, la France et le Sénégal ont réaffirmé leur souhait de favoriser la mobilité légale, dans le respect de leur souveraineté, et de coopérer avec détermination pour combattre les migrations irrégulières. Nos deux pays continueront de renforcer leur soutien à la mobilité circulaire, notamment dans le cadre des mobilités étudiante, dont le nombre annuel de bénéficiaires a doublé depuis 2015.

Reconnaissant le rôle de leurs diasporas respectives, la France et le Sénégal ont également dressé un bilan d'étape du programme « Meet Africa » et signé un arrangement administratif pour l'engagement citoyen de la jeunesse.

La France et le Sénégal poursuivront également leur partenariat bilatéral en matière de défense et de sécurité. Dans le cadre des réflexions sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique occidentale, la France et le Sénégal mèneront ensemble une concertation autour du statut, du format et des missions des Eléments français au Sénégal (EFS). La France et le Sénégal continueront à contribuer aux stratégies de leurs organisations régionales, en particulier de l'Union européenne, de la CEDEAO et de l'Union africaine, en matière de lutte contre la menace terroriste, de sécurisation des espaces maritimes et de cybersécurité. Au lendemain de la 8^{ème} édition du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, la France continuera de soutenir l'organisation, par le Sénégal, de cet événement incontournable.

La France et le Sénégal ont également réaffirmé leur détermination à accentuer leurs efforts conjoints dans la lutte contre la criminalité organisée, en particulier dans le domaine des trafics de stupéfiants, le démantèlement des réseaux criminels étant un objectif prioritaire des deux pays.

Dans un contexte de ralentissement économique engendré par la pandémie de Covid-19 et aggravé par les conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine sur le plan énergétique et de la sécurité alimentaire, la France et le Sénégal poursuivront leur coopération en faveur de l'émergence du Sénégal, en soutenant les conditions de sa résilience économique et du rebond de sa croissance. La France apporte ainsi une contribution globale de 1,5 milliard d'euros d'aide publique au développement (période 2019-2023), se positionnant comme le premier bailleur bilatéral du Sénégal. Ces financements contribuent à mettre en œuvre les projets du Plan Sénégal Emergent et des priorités du gouvernement sénégalais, dont la deuxième (2^{ème}) Phase du Train Express Régional (TER). La France se tient également prête à répondre aux besoins de financement budgétaire du Sénégal en accompagnement d'un nouveau programme conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), qui permettra de renforcer la soutenabilité des finances publiques du Sénégal.

Spécifiquement, la France et le Sénégal renforceront leur coopération en matière de souveraineté pharmaceutique en soutenant la production locale de vaccins, notamment ARNm et contre la fièvre jaune. Nos deux pays travailleront ensemble au renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires par le biais de projets de formation professionnelle agricole et d'un soutien de 100 M€ au secteur agricole dans le cadre de l'initiative FARM. Ils continuent également d'agir conjointement en matière de lutte contre les effets du changement climatique avec notamment un projet de lutte contre l'érosion côtière. Enfin, dans la continuité des discussions engagées en amont de la COP27 de Charm-el-Cheick, la France, en tant que co-

chef de file avec l'Allemagne pour le G7, et le Sénégal poursuivront leurs discussions pour aboutir à la conclusion d'un accord partenariat pour la transition énergétique juste (*Just Energy Transition Partnership*) en 2023.

En conclusion de cette cinquième édition du séminaire intergouvernemental franco-sénégalais, la France et le Sénégal ont une nouvelle fois salué la vitalité, la richesse et la dimension stratégique du partenariat privilégié et sont convenus d'assurer un suivi régulier des objectifs définis conjointement afin d'en garantir le plein succès.

Liste des accords signés lors du séminaire intergouvernemental franco-sénégalais :

- Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal relatif à la mise en place de classes préparatoires aux grandes écoles au Sénégal ;
- Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal relatif à l'École franco-sénégalaise ;
- Déclaration d'intention sur la poursuite du développement du Campus franco-sénégalais entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal ;
- Déclaration d'intention entre la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques de la République française et le Ministre des Sports de la République du Sénégal relative à la coopération dans le domaine du sport ;
- Arrangement administratif entre le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de la République française et le Ministère de la Jeunesse, de l'Entreprenariat et de l'Emploi de la République du Sénégal relatif à la promotion de l'engagement citoyen de la jeunesse ;
- Programme de coopération pour l'appui à la stratégie nationale de souveraineté alimentaire entre la République du Sénégal et la République française.